

POURQUOI ADHÉRER AU RÉSEAU FRANÇAIS HSPS ?

- Pour échanger et discuter des pratiques avec d'autres professionnels exerçant en milieu de soins.
- Pour bénéficier de ressources documentaires et méthodologiques.
- Pour s'informer sur les nouvelles recherches et bonnes pratiques.
- Pour participer à un réseau international.
- Pour participer à des projets de recherche internationaux.
- Pour pouvoir utiliser les logos du réseau français et du réseau international.

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) coordonne le réseau et assure l'interface entre le réseau français et le réseau international.

Pour être informé des activités et des prochaines réunions du réseau :
contact@reseauhsp.fr
www.reseauhsp.fr

Le réseau français des hôpitaux et structures de santé promoteurs de santé est ouvert à toute structure de santé qui participe à l'offre de soins : établissements de santé publics ou privés, centres de santé, maisons ou pôles de santé, réseaux de santé.

Le réseau international HPH

www.hphnet.org



Le réseau « Health Promoting Hospitals and Health Services » (HPH) est un réseau international initié en 1997 par l'Organisation mondiale de la santé. Il vise à encourager le développement de la promotion de la santé à l'hôpital, notamment en proposant un cadre de développement, en favorisant les échanges entre hôpitaux, et en mettant à disposition une base de données d'expériences.

Le réseau français HSPS

www.reseauhsp.fr



Le réseau a pour objectif de donner un cadre au développement de la promotion de la santé dans les structures de santé en France. Il organise les échanges entre les membres du réseau et produit des outils et des méthodes opérationnels à destination des membres. Il communique au niveau régional, national et international sur la promotion de la santé en milieu de soins en France et fait le lien avec les agences régionales de santé (ARS).

L'Inpes

www.inpes.sante.fr



L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé est un établissement public administratif créé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. C'est un acteur de santé publique plus particulièrement chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre plus général des orientations de la politique de santé publique fixées par le gouvernement.



Réseau Français des
Hôpitaux et Structures de santé
Promoteurs de Santé

HSPS : UN RÉSEAU POUR DÉVELOPPER LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU DE SOINS



Le réseau français des hôpitaux et structures de santé promoteurs de santé (HSPS) adhère aux principes du réseau international « Health Promoting Hospitals and Health Services » (HPH), dans le but d'améliorer la santé des populations.

LA PROMOTION DE LA SANTÉ DANS UNE STRUCTURE DE SANTÉ



La promotion de la santé a été définie dans la Charte d'Ottawa (Organisation mondiale de la santé, 1986) comme « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. »



Une structure de santé promotrice de santé étend ses responsabilités au-delà des frontières étroites des épisodes cliniques aigus et coopère avec la communauté pour promouvoir une approche globale de la santé à travers les politiques et les actions de promotion de la santé.

Concrètement, avoir une démarche de promotion de la santé dans une structure de santé qui participe à l'offre de soins, c'est :

- travailler dans une logique de santé axée sur la qualité de vie des usagers et de leur famille, par-delà la lutte contre les maladies ;
- mettre en œuvre des actions d'éducation pour la santé des personnes qui fréquentent la structure de santé ou qui vivent à proximité ;
- travailler en partenariat avec d'autres acteurs de santé pour assurer la continuité des soins ;
- faire de la structure de santé un lieu où les conditions de vie et de travail exercent une influence favorable sur la santé de chacun ;
- faciliter la participation effective et concrète des usagers et des professionnels aux décisions qui concernent leur santé ;
- participer à l'amélioration du système de santé en général.



LA PROMOTION DE LA SANTÉ DANS LE(S) TEXTE(S)

Stratégie nationale de santé, feuille de route (23 septembre 2013)

« Il est aujourd'hui indispensable de refonder en profondeur notre système de santé, performant mais inéquitable : pour améliorer l'état de santé des Français [...], investir le champ de la promotion de la santé et de la prévention... »

« L'organisation des soins doit être décloisonnée, articulant les interventions des professionnels, services et établissements sanitaires et médico-sociaux d'un territoire donné autour de parcours dans lequel le patient est lui-même acteur de sa santé et de sa prise en charge. »

Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

« Les établissements de santé peuvent être appelés à assurer [...] : les actions d'éducation et de prévention pour la santé et leur coordination [...], les actions de santé publique... »

Manuel de certification des établissements de santé V2010 (janvier 2014)

Critère 1b : plusieurs principes de management portés par le développement durable sont intégrés par la certification (prise en compte des parties prenantes, approche participative, prise en compte des dimensions qualité, sécurité, environnement, gestion des ressources humaines, etc.).

Critère 1d : le respect des droits des patients est inscrit dans les orientations stratégiques de l'établissement.

Critère 3d : la qualité de vie au travail fait partie des orientations stratégiques de l'établissement.